



## COMPTE RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 28 juin 2017

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 28 juin 2017 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

**Étaient présents :** M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danielle GASTALDI Conseillère Municipale.

**Étaient absents excusés :** Mme Angèle VERAN Adjointe donne procuration à Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Laurence FORESTIER Conseillère Municipale donne procuration à M. Mario AMERIO 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal donne procuration à M. André IPERT Maire.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS** Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	11/04/2017	<p><b>Renouvellement d'ouverture de crédit de trésorerie.</b></p> <p>Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Breil sur Roya décide de renouveler auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole PACA une ouverture de crédit d'un montant maximum de 500 000 euros.</p>
2	14/04/2017	<p><b>Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour 5 agents communaux du Service Technique - WEBCARTO.</b></p> <p>La convention de formation du 13 avril 2017 est établie avec le Sictiam. La formation se déroulera le 12 mai 2017 pour un montant de 600,00 €.</p>
3	10/05/2017	<p><b>Convention cadre de formation avec le CNFPT relative aux prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation.</b></p> <p>La convention cadre de formation est établie avec le CNFPT pour les prestations complémentaires pour l'année 2017.</p>
4	24/05/2017	<p><b>Convention tripartite d'accompagnement VAE – Validation des Acquis de l'Expérience – pour le diplôme d'Éducateur de Jeunes Enfants avec l'Institut d'Enseignement Supérieur de travail Social de Nice IESTS.</b></p> <p>La convention est établie avec l'IESTS pour un agent du service de la Crèche sur une durée de 24 heures réparties du 6/6/17 au 6/12/17 pour un montant de 1200€.</p>
5	02/06/2017	<p><b>Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour 6 agents communaux du Service Technique et du Service Urbanisme - WEBCARTO.</b></p> <p>La convention de formation du 29 mai 2017 est établie avec le Sictiam. La formation se déroulera le 23 juin 2017 pour un montant de 600,00 €.</p>
6	07/06/2017	<p><b>Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour 1 agent communal du Service Pôle Jeunesse et Sports – Civil Net Enfance – montée pédagogique.</b></p> <p>La convention de formation du 6 juin 2017 est établie avec le Sictiam. La formation se déroulera le 16 juin 2017 pour un montant de 130,00 €.</p>

## Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2017.

**Monsieur le Maire**, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance du 7 avril 2017.

**Approuvé à l'unanimité**

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Servitude de passage consentie par la CARF à la Commune au lieu-dit San Furian et servitude de passage consentie par la Commune à SFR	3
2	Réintégration des parcelles de l'Authion dans le domaine soumis au régime forestier de l'ONF	4
3	ONF – Coupes de l'exercice 2018	5
4	Approbation de l'amendement du Schéma de Mutualisation de la CARF.	5
5	Décision modificative – Budget Principal	6
6	Décision modificative – Budget Crèche	6
7	Demandes de subventions au Parc National du Mercantour, au Conseil Régional PACA, à la DRAC et à la CARF pour les travaux de la Porte de Gènes	6
8	Demandes de subventions au Conseil Régional PACA, à la DRAC et à la CARF pour les travaux du clocher de Notre Dame du Mont	6
9	Création de postes au tableau des effectifs	7
10	Suppression de postes au tableau des effectifs	7
11	Informations diverses.	8
12	Questions diverses.	9

1. **Servitude de passage consentie par la CARF à la Commune au lieu-dit Sanfurian et servitude de passage consentie par la Commune à SFR.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Pippo OLIVERI** Adjoint qui explique qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 7 avril 2017.

**M. Pippo OLIVERI** demande au Conseil d'accepter la servitude de passage consentie par la CARF sur les parcelles cadastrées section G n° 1213, 1215 et 1217 lui appartenant au lieudit Sanfurian, au profit des parcelles cadastrées section G n° 463, 464, 465, 461, 462, 1210, 1219 lieudit Sanfurian appartenant à la commune de Breil.

**M. Pippo OLIVERI** demande au Conseil de consentir au profit de SFR lors de la signature de l'acte de vente notarié, tant la servitude sur les parcelles appartenant à la CARF, que

sur les parcelles communales susvisées, tant à pied qu'avec tout véhicule, afin de permettre à SFR d'accéder aux parcelles vendues cadastrées section G n° 1489 et 1491.

**Monsieur le Maire** rappelle que la vente effective des terrains à SFR est conditionnée par l'existence de cette servitude.

**Approuvé à l'unanimité**

2. **Réintégration des parcelles de l'Authion dans le domaine soumis au régime forestier de l'ONF.**

**Monsieur le Maire** explique que dans la précédente mise à jour du foncier de la forêt communale de Breil sur Roya relevant du régime forestier, il avait été remarqué qu'une partie significative des propriétés de la Commune avait été enregistrée par erreur au nom de la SCEA Ascenzi. Ces parcelles avaient donc été retirées du régime forestier. La Commune a effectué les démarches nécessaires auprès du notaire et du cadastre et la régularisation a été enregistrée. Lors de l'étude, il est apparu qu'une surface contiguë de 51.7539 ha pouvait être avantageusement rattachée, dans un souci de continuité territoriale, au domaine relevant du régime forestier.

*Interruption de la séance*

*La parole est donnée à M. Daniel PERRIGUEY, Responsable local de l'ONF, qui présente l'intérêt pour la commune de réintégrer ces parcelles dans le domaine soumis au régime forestier de l'ONF.*

*Reprise de la séance*

**M. Joseph REY** qui représente la commune lors des réunions de la Fédération des Communes Forestières, informe que la Mairie paye actuellement 2 euros l'hectare à l'ONF pour les parcelles soumises au régime forestier. Lors de la dernière rencontre des Communes Forestières, il a été annoncé que ce prix pourrait être augmenté par le gouvernement de manière significative. Il alerte le conseil municipal sur la somme qui pourrait alors être demandée à la Commune et l'impossibilité de distraire des parcelles du régime forestier soumis de l'ONF.

**M. Joseph REY** ajoute que la commission agricole s'est réunie et souhaite que seules les parcelles exploitées par la SCEA Ascenzi soient intégrées.

**M. Gilbert COTTALORDA** n'a pas été averti de cette réunion de la commission agricole et pense qu'il serait souhaitable d'intégrer également les 3 parcelles de Maurigon et la Déa comme le suggère **M. Daniel PERRIGUEY**.

**Monsieur le Maire** propose d'intégrer au régime forestier soumis de l'ONF les parcelles exploitées par la SCEA Ascenzi ainsi que les parcelles de Maurigon et la Déa pour une surface totale de 335.2542 hectares.

**Approuvé à l'unanimité**

### 3. ONF – Coupes de l'exercice 2018.

**Monsieur le Maire** donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Bouillie de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

*Interruption de la séance*

*La parole est donnée à M. Daniel PERRIGUEY, Responsable local à l'ONF, qui conseille d'approuver la proposition de l'ONF de repousser à 2023 la désignation des coupes.*

*Reprise de la séance*

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal d'entériner la proposition de l'ONF de différer la désignation des parcelles 23 -J et 31-I au-delà de 2023.

**Approuvé à l'unanimité**

### 4. Approbation de l'amendement du Schéma de Mutualisation de la CARF.

Le schéma de mutualisation de la CARF est amendé afin de permettre une mutualisation entre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ce qui n'était, jusqu'à présent pas prévu. En effet, le schéma de la CARF dans sa mouture actuelle, prévoit uniquement une mutualisation entre la CARF et ses communes membres, ces dernières entre elles ou encore une mutualisation entre les établissements publics de ses communes membres.

Cette mutualisation entre EPCI, objet de la présente délibération, se fera dans le cadre d'une entente intercommunale entre la CARF, la Métropole NCA et la Communauté de Communes des Pays de Paillons pour le traitement des ordures ménagères de ces trois entités.

Le choix de la CARF d'intégrer cette entente se justifie par une future norme interdisant la sortie des déchets hors du Département à partir de 2020. Ceci entraîne une saturation des lieux de traitement dans les Alpes Maritimes. À cela s'ajoute l'impossibilité pour la CARF de continuer à traiter ses déchets à Monaco.

Il est donc nécessaire d'amender le schéma de mutualisation des services de la CARF par la locution intégrée dans l'article 3 et l'ajout du paragraphe H.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal d'approuver cet amendement au Schéma de mutualisation des Services de la CARF.

**Approuvé à l'unanimité**

## 5. Décision modificative – budget principal.

**Monsieur le Maire** explique que cette décision modificative est nécessaire pour financer un complément sur l'élaboration du PLU (1 000 €), de nouveaux équipements au cimetière (achats d'enfeus), un abribus, des tables et des bancs (15 000 €).

Les recettes proviennent du report provisoire de l'achat de l'échographe et d'un solde positif après la restauration de l'église Saint Marc de Piène Haute.

**Approuvé à l'unanimité**

## 6. Décision modificative – budget crèche.

Il y a lieu de faire une nouvelle ventilation sur le budget de la crèche pour financer l'achat d'un lave-vaisselle qui est tombé en panne.

**Approuvé à l'unanimité**

## 7. Demandes de subventions au Parc National du Mercantour, au Conseil Régional PACA, à la DRAC et à la CARF pour les travaux de la Porte de Gènes.

**Monsieur le Maire** présente le projet de restauration et de valorisation de la Porte de Gènes avec les travaux de reprise du socle et de la guérite pour un montant HT de 43 136,60 €.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal d'approuver les demandes de subventions qui vont être demandées au Parc National du Mercantour, au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, à la DRAC et à la CARF.

Plan de financement :

Parc du Mercantour	20 %	8 627,32 €
DRAC	20 %	8 627,32 €
Conseil Régional PACA	40 %	17 254,64 €
Commune	20 %	8 627,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>43 136,60 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

## 8. Demandes de subventions au Conseil Régional PACA, à la DRAC et à la CARF pour les travaux du clocher de Notre Dame du Mont.

**Monsieur le Maire** présente le projet de restauration de la partie basse du clocher de la chapelle Notre dame du Mont et propose de demander les subventions au Conseil

Régional PACA, à la DRAC et à la CARF pour financer le projet.

Plan de financement :

DRAC	40 %	20 000 €
Conseil Régional PACA	40 %	20 000 €
Commune	20 %	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>50 000 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

#### 9. Créations de postes au tableau des effectifs.

**Monsieur le Maire** expose la nécessité de créer au tableau des effectifs les postes suivants, après avis favorable de la CAP :

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe, suite à 1 avancement de grade et 2 réussites à l'examen professionnel
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, suite à avancement de grade
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, suite à avancement de grade
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, suite à avancement de grade
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, suite à avancements de grade
- 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe, suite à avancements de grade
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, suite à avancements de grade
- 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale, suite à avancement de grade
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe, suite à avancement de grade
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure suite à avancement de grade

**Approuvé à l'unanimité**

#### 10. Suppressions de postes au tableau des effectifs.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de se prononcer sur les suppressions de postes suivantes, après la saisine du Comité Technique en date du 16 mai 2017 et suite à son avis favorable :

- 1 poste de Brigadier de Police
- 1 poste d'Éducateur Principal de Jeunes Enfants

Ces postes sont actuellement rendus vacants en raison d'avancement de grade et de mise en disponibilité.

**Approuvé à l'unanimité**

## 11. Informations diverses.

**Monsieur le Maire** informe que le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) a été institué par la Région Provence Alpes Côte d'Azur en 2016. Il est à destination de l'ensemble des EPCI ou groupement d'EPCI de la Région PACA.

La CARF contracte pour 6 millions d'euros (pour un coût total d'opérations de plus de 40M€) avec la Région sur la période juillet 2017 / juillet 2020, soit 3 ans avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Sont éligibles à ce dispositif les opérations portant sur les 4 axes suivants :

- Aménagement et équipement du territoire
- Transition écologique et énergétique
- Développement économique
- Mobilités

Dans le cadre de ce contrat, 200 000 € du CRET sont programmés pour participer au financement de l'analyse des risques et mesures de prévention contre l'affaissement des sols du centre bourg de Breil, dont la CARF assure la maîtrise d'ouvrage.

**Monsieur le Maire** informe que 3 fonds de concours de la CARF ont été attribués à la commune :

- Réhabilitations des « Crottés » du Castet pour un montant de 1 005,24 €
- Réhabilitation du réseau d'assainissement de la Giandola pour un montant de 9 942,50€
- Réhabilitation du réseau d'assainissement Goulden pour un montant de 3 514 €

**Monsieur le Maire** informe de la très récente chute de blocs dans la rivière au niveau de la Giandola. Le géologue du Département assure qu'il n'y a pas de danger pour la partie haute du talus. **Monsieur le Maire** ne partage pas cet optimisme d'autant que les prochaines crues de la Roya participeront à la fragilisation du talus de soutènement de la RD 6204.

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) s'est prononcée sur l'entrée des communes de la Roya dans le périmètre de la CARF en 2015. Elle a également été saisie en 2017 sur le transfert de la compétence du numérique. Cette compétence comprend les antennes TV qui ont été mises en place dans la vallée.

Étant donné le transfert de ses actifs, la CARF est aujourd'hui compétente en la matière. Afin de conserver l'équité par rapport aux autres communes membres de la communauté d'agglomération, des conventions vont être établies pour que la CARF reverse le montant prélevé sur les attributions de compensation des communes de la Roya. La somme de 8 835 € sera ainsi reversée à la commune par la CARF.

**Monsieur le Maire** informe que les travaux ont commencé pour mettre en place la fibre optique à Breil.

**Monsieur le Maire** annonce qu'un courrier a été rédigé avec **M. Jean-Pierre VASSALLO** Maire de Tende et envoyé à **M. Éric CIOTTI** Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes afin de lui faire part de la volonté de créer un syndicat mixte intégrant 2 structures sportives : le ski de fond à Casterino et la piscine municipale à Breil.

Ces 2 structures représentent pour chaque commune un coût de fonctionnement très



élevé avec des recettes aléatoires. Ce syndicat mixte dans lequel le Département des Alpes Maritimes pourrait jouer un rôle moteur permettrait de consolider le développement touristique et économique des 2 communes rurales.

## 12. Questions diverses.

**M. Jean-Pierre BEGHELLI** souhaite savoir comment s'est déroulée la rencontre avec le Maire de Vintimille au sujet des migrants.

**Monsieur le Maire** répond qu'un projet de lettre a été envoyé au Maire de Vintimille pour demander aux Présidents français et italien la création d'un centre d'accueil et d'orientation à Vintimille.

**M. Jean-Pierre BEGHELLI** demande s'il est vrai que la Mairie a payé un billet de train pour que les migrants se rendent à Nice. Il approuve cette initiative.

**Monsieur le Maire** répond que le vendredi 16 juin 2017 Cédric Herrou a accompagné 80 migrants sous le chapiteau. L'Association Roya Citoyenne refuse que les migrants partent à Nice dans la journée craignant qu'ils ne soient pris en charge à Nice.

**Monsieur le Maire** propose que les migrants soient hébergés pendant le week-end par les membres de l'association en attendant qu'une solution soit trouvée pour convoier les migrants vers la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA) sise à Nice. Après différentes démarches, la solution par le train est validée. Exceptionnellement, le Maire a financé ce déplacement afin que les migrants puissent déposer leur demande d'asile en Préfecture.

**M. Gilbert COTTALORDA** dit que la facture doit être envoyée à la Préfecture.

**Mme Bernadette CAUDRON** confirme que c'est à l'État de prendre en charge le transport des demandeurs d'asile jusqu'à la Plateforme d'Accueil (PADA).

**Monsieur le Maire** rappelle que la Préfecture ne prend en charge les migrants qu'après l'acceptation par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) de leur demande de droit d'asile.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h10.



André IPERT

Maire de Breil sur Roya